

PANORAMA

Cahier thématique



Renforcer la préparation et la résilience face aux crises sanitaires



© OIE / Abdullah Alfratekh

PERSPECTIVES



DOSSIER



AUTOUR DU MONDE

Nous observons fréquemment l'émergence de nouvelles maladies des animaux aquatiques qui peuvent représenter une menace pour l'aquaculture, la pêche et les milieux naturels. Nombre de maladies émergentes ont ainsi des effets néfastes sur la sécurité alimentaire, la productivité, les revenus des ménages ou encore la biodiversité [1].

La maladie virale du tilapia lacustre (TiLV) est une maladie émergente particulièrement préoccupante car les tilapias constituent le deuxième plus important groupe de poissons d'élevage au monde et ils sont essentiels à la sécurité alimentaire de nombreux pays. Le TiLV a été décrit pour la première fois en 2014 après avoir été impliqué dans un épisode de mortalité massive de tilapias en Israël [2]. Depuis, cette maladie a été signalée dans des pays d'Afrique, d'Asie et des Amériques.

Le problème des maladies émergentes est qu'on n'apprend à les connaître qu'une fois qu'elles se sont manifestées. Il faut cependant réagir efficacement, et des actions rapides (et potentiellement coûteuses) sont pour cela nécessaires.

L'OIE se donne pour mission d'assister ses Membres en identifiant les nouvelles maladies dangereuses et en partageant les informations disponibles, afin de réduire leur propagation. Par la voie de la [Commission des normes pour les animaux aquatiques](#) de l'OIE, de nouvelles menaces sanitaires sont régulièrement identifiées et portées à l'attention des Membres de l'OIE.

Un excellent exemple de la façon dont la communauté de l'OIE peut combattre la menace de maladies émergentes des animaux aquatiques

Ainsi, très peu de temps après que la science a eu connaissance de la menace que représentait le TiLV, la Commission aquatique de l'OIE en a avisé les Membres de l'OIE. Elle a rédigé la fiche signalétique de la maladie [3] et les Membres de l'OIE ont été invités à en déclarer la moindre manifestation afin d'obtenir une vision claire de sa répartition géographique.

L'inclusion d'une maladie dans la Liste de l'OIE est une étape importante pour commencer à fixer les normes commerciales qui aideront les Membres de l'OIE à s'en préserver. Aussi une étude visant à évaluer l'intérêt d'inclure le TiLV dans la Liste de maladies de l'OIE a-t-elle été entreprise, mais il en est ressorti que le TiLV ne remplissait pas les conditions pour être inclus dans la Liste, les méthodes de diagnostic ayant été insuffisamment évaluées. Par conséquent, l'OIE a constitué un groupe *ad hoc* pour mener une évaluation plus approfondie des méthodes de diagnostic disponibles. Ce groupe, dirigé par le [Centre collaborateur de l'OIE pour les maladies nouvelles et émergentes](#), situé en Australie, rassemble des laboratoires du monde entier. C'est un excellent exemple de la façon dont la communauté de l'OIE peut se donner la main pour combattre la menace de maladies émergentes des animaux aquatiques.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.2.3150>

DOSSIER

Activités de l'OIE en matière de maladies émergentes des animaux aquatiques

Exemple du virus du tilapia lacustre

MOTS-CLÉS

#animal aquatique, #biosécurité, #Centre collaborateur de l'OIE, #Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, #Groupe ad hoc de l'OIE, #maladie animale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #préparation à l'urgence, #risque, #tilapia.

AUTEURS

I. Ernst ^{(1)*} & E. Peeler ⁽²⁾

(1) Commission des normes pour les animaux aquatiques de l'OIE ; [Department of Agriculture, Water and the Environment](#), Canberra (Australie).

(2) Commission des normes pour les animaux aquatiques de l'OIE ; [Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science \(Cefas\)](#), Weymouth (Royaume-Uni).

* Contact auteurs : ingo.ernst@awe.gov.au.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Élevage de tilapias sur le lac Volta, au Ghana © E. Peeler

RÉFÉRENCES

1. Peeler E.J. & Ernst I. (2019) – Une nouvelle approche de la gestion des maladies émergentes des animaux aquatiques. *In* Le rôle de la santé des animaux aquatiques dans la sécurité alimentaire (I. Ernst & E.J. Peeler, eds). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **38** (2), 537–551. <https://doi.org/10.20506/rst.38.2.3003>.
2. Eyngor M., Zamostiano R., Tsofack J.E.K., Berkowitz A., Bercovier H., Tinman S., Lev M., Huryitz A., Galeotti M. & Eldar A. (2014). – Identification of a novel RNA virus lethal to tilapia. *Journal of Clinical Microbiology*, **52** (12), 4137–4146. <https://doi.org/10.1128/jcm.00827-14>.
3. Organisation mondiale de la santé animale (2020). – Infection with tilapia lake virus (TiLV) – a novel orthomyxovirus-like virus.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 323 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int